



Donation aux enfants

Par Argos40

Bonjour

Mon père a fait le choix, il y a une quarantaine d'années d'une donation au dernier des vivants.

Il souhaite actuellement faire une donation à ses enfants, ma mère est d'accord.

Est ce possible ?

Merci pour votre réponse.

Argos40

Par JackT

Bonjour,

la donation au denier vivant s'applique au décès, il est bien sûr possible d'envisager des donations ou une donation partage au profit des enfants.

Par Argos40

Merci beaucoup pour votre réponse.